

Un nouveau document d'urbanisme est en cours d'élaboration sur Créances, qui régira l'occupation des sols de demain.

Avec l'aide du cabinet Planis, les premières réunions de travail ont permis de souligner les enjeux relatifs à l'urbanisation de la commune.

Récemment, la commission urbanisme a exposé son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux personnes publiques associées à la procédure d'élaboration du PLU (Etat, Département, Chambres consulaires...).



Le PADD, une référence pour l'évolution du PLU

EXPRIMER LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LES 10 ANNÉES À VENIR

Le PADD expose les objectifs et la politique en matière d'urbanisme de la municipalité pour les années à venir.

ÊTRE LE LIEN DE COHÉRENCE INTERNE DU DOCUMENT D'URBANISME

Le PADD découle du diagnostic et des enjeux dégagés dans une première phase d'analyse du territoire.

Les règles d'urbanisation (types de constructions possibles, règles d'implantation, d'aspect,...) sont élaborées en cohérence avec ce projet.

CONSTITUER UNE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVOLUTION DU PLU

Le PADD constitue un référent pour la gestion future du PLU dans la mesure où les choix de procédures d'évolution du PLU (modification pour ajustement, révision complète...) se feront sur la base de la remise en cause ou non de son économie générale.

Conforter le pôle de vie de Créances en tenant compte de ses spécificités environnementales, patrimoniales et socio-économiques

Située en bord de mer, à proximité immédiate de Lessay, Créances jouit d'une renommée importante liée à son activité maraîchère. Définie par le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Coutances comme constituant un « bi-pôle » avec Lessay, elle présente une dynamique locale spécifique qui en font une commune animée tout au long de l'année.

Créances souhaite, à travers l'élaboration de son PLU, mettre en oeuvre les conditions de son développement, tout en tenant compte des risques et des enjeux environnementaux.

Le projet envisagé s'articule autour de 4 axes principaux, avec un objectif global :

Conforter le pôle de vie de Créances en tenant compte à la fois de ses spécificités environnementales, patrimoniales et socio-économiques.



S'informer et donner son avis

DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION, LES HABITANTS PEUVENT FAIRE PART DE LEURS REMARQUES SUR LE PROJET. UNE EXPOSITION SUR LE PLU SERA RÉALISÉE COURANT JUILLET 2015. EN ATTENDANT, IL EST D'ORES ET DÉJÀ POSSIBLE DE LAISSER VOS OBSERVATIONS EN MAIRIE.

Axe 1 : Préserver et valoriser les atouts patrimoniaux de Créances

> **Préserver les espaces naturels d'intérêt et mettre en valeur les identités paysagères (en lien notamment avec la proximité du littoral)**

- Maintenir la diversité et valoriser la richesse des paysages
- Protéger les espaces naturels les plus sensibles
- Maintenir les continuités écologiques

> **Favoriser la conservation et la réhabilitation du bâti ancien**

- Préserver le bâti traditionnel
- Inciter à la rénovation du patrimoine bâti
- Valoriser le petit patrimoine



Axe 2 : Permettre le maintien et le développement des activités économiques

> **Favoriser les conditions du maintien et du développement de l'activité agricole, principalement maraîchère**

- Maintenir et conforter la viabilité de l'activité agricole
- Préserver l'identité et les spécificités agricoles du territoire

> **Offrir des conditions d'accueil pertinentes pour l'extension et l'installation d'activités économiques**

- Développer les possibilités d'accueil d'activités économiques notamment au niveau du Parc d'Activités de la Cote Ouest (PACO)
- Permettre l'extension et l'évolution des activités existantes

> **Soutenir le maintien et le renforcement de la capacité d'accueil touristique**

- Assurer la pérennité du camping
- Favoriser la diversification de l'offre en hébergements marchands

Axe 3 : Favoriser une urbanisation maîtrisée, bipolaire et favorable à la mixité des populations

> **Conforter l'accueil de nouvelles populations**

- Une population de 2450 habitants à l'horizon 2025
- Tenir compte de facteurs sociodémographiques et immobiliers dans la production de logements nécessaires

> **Densifier le tissu bâti et privilégier la reconquête des espaces délaissés, notamment en centre bourg et sur le boulevard de la mer**

- Des objectifs de consommation d'espace raisonnés
- Un renforcement des pôles urbains et un développement à terme de l'est du bourg

> **Poursuivre la diversification du parc de logements pour assurer une mixité sociale et intergénérationnelle**

- Soutenir la production de programmes locatifs denses

Axe 4 : Renforcer le cadre de vie de la commune

> **Conforter l'attractivité du Centre-bourg**

- Poursuivre la politique d'aménagements qualitatifs

> **Soutenir le maintien et le renforcement de l'offre d'équipements**, de commerces et de services à la population

- Consolider le tissu de services de proximité
- Restructurer le site de l'ancienne gare en pôle socio-culturel
- Anticiper l'extension ou la réalisation de nouveaux équipements

> **Conserver et valoriser les possibilités de déplacements doux**

- Affirmer les possibilités de liaisons à pied ou en vélo
- Conforter la sécurisation des déplacements sur la commune

